



**PROCES VERBAL DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025
21 h 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Membres présents : BOUQUET Alain, BLONDEAU Lydie, CARCASSONNE Marc, POUSSIN Philippe, VIDOU Xavier, PARASSOLS Stéphane.

Membres représentés : Amandine VERY-GONDRON

Absents excusés : RABINEAU Tiphaine, PRADELL Laure, SALA Sophie, MAGGIA Hugues.

Marc Carcassonne a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Ouverture de la séance à 21h13

M. le Maire introduit le Conseil Municipal en proposant aux membres du Conseil Municipal de retirer deux points de l'ordre du jour :

- Le vote concernant la taxe de séjour 2026 sera reporté pour permettre le calcul de parts communales permettant d'aboutir à des montants globaux (part communale et taxes additionnelles) qui facilitent l'encaissement par les hébergeurs. M. le Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour.
- L'association ADMR a fait parvenir sa demande de subvention pour l'année 2025. Étant donné que d'autres associations locales n'ont pas encore adressé leurs demandes à la commune pour l'année et pour ne pas alourdir les débats, l'ensemble des subventions accordées seront votées dans un même temps, au moment du vote du budget principal. M. le Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour.
- M. le Maire propose également de reporter la délibération concernant l'opération foncière sur la parcelle C 153, mais de maintenir un temps de discussion ce jour, après la fin de séance du Conseil Municipal.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2025

- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le projet de procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 15 janvier 2025 joint à la convocation à de séance.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 15 janvier 2025.

2° Adhésion « Amis de la gendarmerie »

L'association les « Amis de la gendarmerie » a sollicité la commune d'Eyne en tant que personne morale pour qu'elle participe en tant qu'adhérente. Cette association a vocation à faire connaître, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile. Le comité local conduit des actions de promotion auxquelles chaque adhérent est libre de participer. Cette adhésion permet également de bénéficier de revues trimestrielles sur la gendarmerie.

Les communes ont été sollicitées, en vertu du pouvoir de police des Maires et au regard de la portée législative de l'action des Conseils Municipaux à l'échelle locale.

- Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour adhérer à l'association « Les amis de la gendarmerie ».

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion à cette association,
- **AUTORISE** le versement du montant de l'adhésion,

3°/ Servitude passage câbles électriques en souterrain – parcelle B 1516

M. le Maire explique que la commune a reçu une demande de l'entreprise ENEDIS le 15/01/2025 concernant la servitude de passage en souterrain de câbles électriques sur la parcelle B 1516 permettant la fourniture en électricité des parcelles B 1513, B 1530 et B1470. Il précise qu'il existe déjà une gaine permettant le passage des câbles sous avoir besoin d'ouvrir la chaussée ;

- Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour accepter cette servitude pour passage de câbles souterrains sur la parcelle B1516.

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DEMANDE** que les gaines déjà présentes sur site soient empruntées pour le passage des câbles sans ouverture de la chaussée,

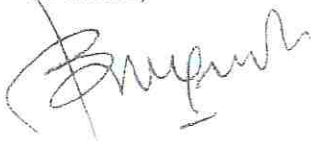
- **AUTORISE** la servitude pour passage de câbles en souterrain sur la parcelle B 1516, demandée par courrier le 15 janvier 2025 en mairie par l'entreprise ENEDIS,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pour extrait certifié conforme,

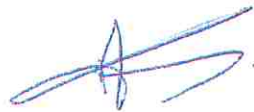
Le Maire,



Alain BOUSQUET



Le secrétaire de séance,



Marc CARCASSONNE